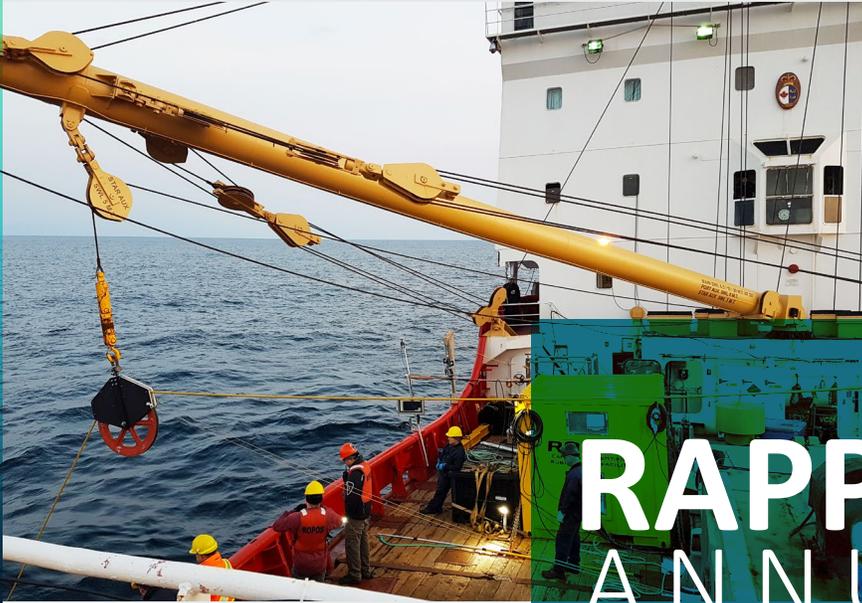


RAPPORT ANNUEL ZONE DE PROTECTION MARINE EN
VERTU DE LA LOI SUR LES OCÉANS 2023



Crédit photo : Nadine Templeman

2023

RAPPORT ANNUEL

Zone de protection marine
du chenal Laurentien



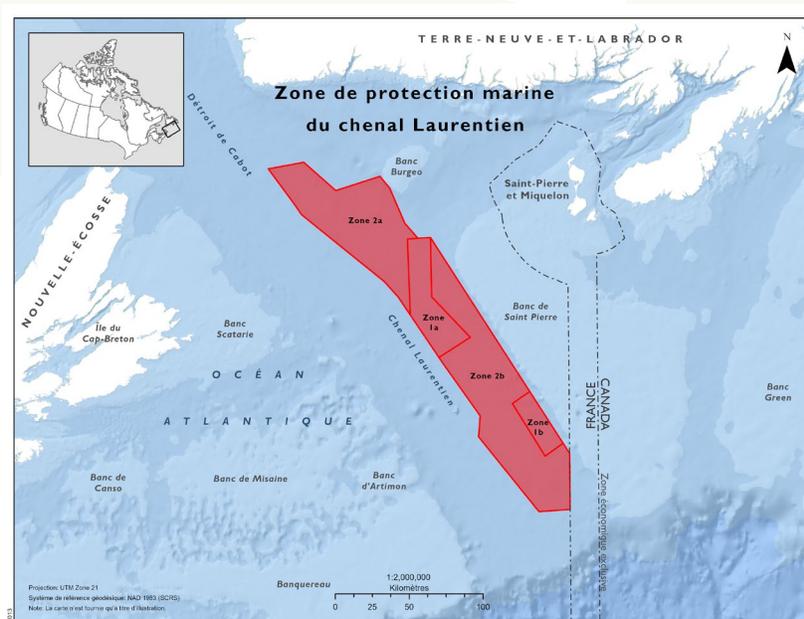
Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada

Contenu

- »»» En bref
- »»» Faits saillants
- »»» Pleins feux sur : Avantages
- »»» Éducation et sensibilisation
- »»» Recherche et suivi
- »»» Collaborations et partenariats
- »»» Surveillance et application de la loi
- »»» Gestion et gouvernance
- »»» Regard sur l'année à venir





En bref

Date de désignation :

2019

Superficie :

11,580 km²

Contribution aux objectifs de conservation marine :

0,20 %

Emplacement :

Cette ZPM est située à 50 km au large de la côte sud-ouest de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.), dans la biorégion des plateformes de T.-N.-L.; dans l'océan Atlantique.

Gérée par :

Pêches et Océans Canada (MPO).

Zones :

Il y a deux zones de gestion :

- Les zones 1a (2 722 km²) et 1b (902 km²) sont les principales zones de protection comprenant des zones benthiques sensibles où se trouvent des champs de pennatules uniques, et qui offrent le niveau de protection le plus élevé à l'intérieur de la ZPM.
- Les zones 2a (3 941 km²) et 2b (4 343 km²) sont les zones de gestion adaptative qui accueillent des activités compatibles avec les objectifs de conservation.



Faits saillants

En 2023, de nombreux aspects de la gestion et de la surveillance de la ZPM du chenal Laurentien ont repris après une diminution de la mobilisation et des activités au cours des années précédentes en raison de la pandémie de COVID-19. Des progrès importants en matière de gestion et du suivi de la ZPM ont été réalisés durant la dernière année. Par exemple :

- Achèvement du processus d'examen par les pairs du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) sur la : « Détermination des sites de référence et d'une approche de surveillance pour la zone de protection marine du chenal Laurentien », qui orientera les futurs plans de suivi de la zone.
- De nouvelles approches d'échantillonnage stratégiques, spécialisées et non invasives, particulièrement pour le suivi des caractéristiques benthiques, ont été intégrées aux activités récentes dans la ZPM du chenal Laurentien. Cette nouvelle approche est appuyée par d'importants partenariats universitaires visant à accroître le suivi de toutes les grandes aires marines de conservation extracôtières dans la région de T.-N.-L.



Source : CHONe-CSSF-DFO 2017



Pleins feux sur : Avantages

Écologiques

La ZPM du chenal Laurentien fournit un habitat important à diverses espèces marines et est reconnue pour sa grande biodiversité. Elle a été décrite comme ayant les concentrations les plus élevées de pennatules dans la biorégion. Il s'agit également d'une zone unique pour l'aiguillat noir et la raie à queue de velours juvénile, qui sont présents en grand nombre partout. L'un des deux seuls terrains d'accouplement connus des requins-taupes communs se trouve dans les limites de la ZPM. Deux espèces en péril, le loup à tête large et la tortue luth, ont été observées dans la région. Au moins 20 espèces de baleines et de dauphins ont également été observées utilisant la zone lors de leur alimentation et de leur migration essentielles.

Socioculturels

La ZPM du chenal Laurentien fait face à un défi unique pour ce qui est de mobiliser le public à l'échelle de la collectivité en raison de son emplacement éloigné. Bien que la pêche commerciale soit interdite dans ses limites, ces activités sont permises :

- pêche autochtone à des fins alimentaires, sociales et rituelles
- recherche scientifique
- surveillance
- activités éducatives

Les collaborations avec le milieu universitaire favorisent l'intendance des océans grâce à l'échange des connaissances acquises dans le cadre de ces activités. Les élèves de tous les niveaux peuvent participer à des classes virtuelles au moyen d'exposés à distance par des scientifiques ou en assistant aux événements annuels de la 'Journée mondiale des océans' dans leur collectivité pour en apprendre davantage sur la ZPM et son importance pour les efforts de conservation dans la région de T. N. L.

Économiques

Cette ZPM existe dans des eaux qui, historiquement, ont été largement exploitées par plusieurs pêches commerciales. L'importance écologique de la biodiversité que renferme la ZPM du chenal Laurentien nécessite la fermeture de toutes les activités de pêche. Une partie de la fonction de cet habitat protégé est une pépinière pour plusieurs organismes et un refuge pour des espèces en voie de disparition ou en péril. La protection des zones marines riches en biodiversité offre la possibilité de retombées bénéfiques futures dans les pêches commerciales et les activités touristiques à proximité (c.-à-d. l'observation des mammifères marins pour attirer les touristes dans les collectivités côtières).



Éducation et sensibilisation

Des possibilités d'échange d'information et de collaboration sur la gestion et le suivi du chenal Laurentien sont en cours à l'intérieur et à l'extérieur du MPO. Bien qu'aucune réunion des intervenants n'ait eu lieu depuis l'établissement officiel et l'annonce de la ZPM en 2019, en grande partie en raison de la pandémie de COVID-19,



Source : Megan Lynch

le MPO collabore avec le Marine Institute de l'Université Memorial pour réaliser le programme de suivi de la ZPM. Ce programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances pratiques sur les sciences océaniques et d'effectuer les travaux de terrain nécessaires à l'obtention leurs diplômes et leurs certifications. Les activités d'éducation et de sensibilisation sur la conservation marine à T.-N.-L. ont permis de mettre en évidence les objectifs de gestion de cette ZPM. Cette information a été transmise à l'occasion de la Journée mondiale des océans, qui a eu lieu à St. John's (T.-N.-L.) et est ouverte au public. Des activités éducatives et amusantes visant à encourager l'apprentissage en ce qui a trait à la conservation des océans et au chenal Laurentien ont été présentées.



Recherche et suivi

Une ébauche de plan de surveillance pour la ZPM du chenal Laurentien est en cours, dans le but d'intégrer les décisions et les avis récents de façon appropriée avant de mener des consultations au sujet de cette première itération et de la terminer. Toutefois, dans la pratique, des indicateurs, des protocoles et des stratégies de surveillance des principaux éléments de la ZPM sont déjà mis en œuvre. Un voyage de suivi scientifique pour la ZPM du chenal Laurentien a été réalisé du 4 au 14 septembre 2023.

Les activités de surveillance prévues faisaient partie de la surveillance de base (activités de surveillance peu invasives et situées au même endroit) proposée lors d'un examen scientifique par le SCAS en juin 2022 intitulé « Détermination des sites de référence et d'une approche de surveillance pour la zone de protection marine du chenal Laurentien » (MPO *en préparation*).

Les protocoles de surveillance de base comprennent des caméras appâtées, des caméras lestées, l'ADNE et des appareils CTP (conductivité, température et profondeur).



Ces protocoles peuvent potentiellement recueillir de l'information sur plusieurs espèces visées par l'objectif de conservation, notamment celles-ci :

- pennatules
- Raie à queue de velours
- Loup à tête large
- Aiguillat noir
- Tortue luth
- Requin-taube commun

La surveillance complémentaire (données provenant d'autres sources, p. ex. relevé plurispécifique du MPO) et la recherche ciblée (études plus ciblées à court terme) fournissent également des renseignements précieux sur l'écosystème. Au total, 14 stations de la ZPM ont été visitées, avec :

- 47 échantillons d'ADNE
- 32 déploiements de caméras lestées
- 10 déploiements de caméras appâtées
- 1 profil de CTP à chaque station

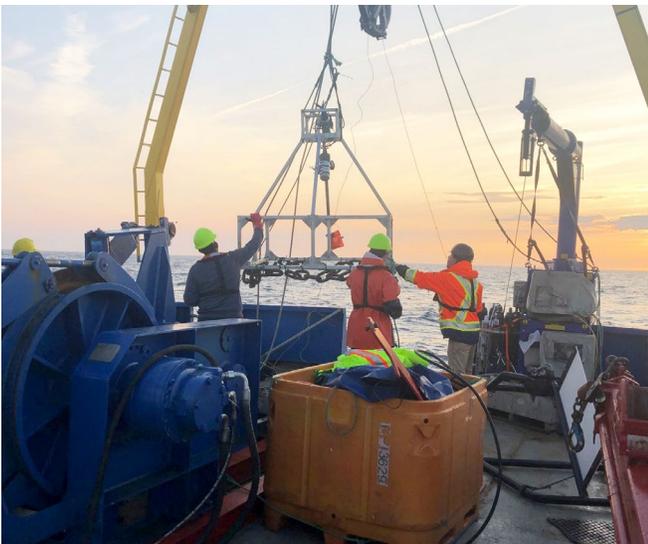
De nombreuses lacunes dans les connaissances demeurent, car nous n'en sommes qu'aux premiers jours de la surveillance et de l'évaluation de la faisabilité de notre approche de suivi scientifique dans cette ZPM.



Collaborations et partenariats

Un accord de contribution avec le Marine Institute de l'Université Memorial a été signé en 2021 pour appuyer le suivi des aires marines de conservation extracôtières de 2021 à 2026, y compris la ZPM du chenal Laurentien. Dans le cadre de cet accord, le Marine Institute utilise ses capacités technologiques, de recherche et de formation pour faire progresser les méthodes de surveillance des aires marines de conservation dans la région de T.-N.-L.

Ce processus collaboratif s'appuie sur l'expertise du Marine Institute et celle du MPO, et contribue à l'élaboration d'un programme de suivi écologique durable à long terme. Le programme de la Planification et conservation marine copréside le comité directeur du suivi avec le Marine Institute pour examiner l'administration du projet, les sites prioritaires, les possibilités mutuelles de recherche marine et plus encore. Après la saison sur le terrain de 2023, plusieurs réussites relevées à ce jour dans le cadre de ce partenariat sont le renforcement de la capacité de réseautage; la sensibilisation et la promotion des connaissances sur les océans au moyen de la mobilisation des médias et de l'éducation du public (p. ex. médias sociaux et blogue); ainsi que la coordination et le soutien des activités de suivi, et le partage de l'équipement de surveillance.



Surveillance et application de la loi

Le MPO assure la surveillance et l'application de la loi dans les trois ZPM de la région de T.-N.-L. Dans le cas de la ZPM du chenal Laurentien, cela comprend des activités de contrôle de la conformité et de surveillance, axées sur les périodes estivale et automnale quand la recherche et les activités de pêche se chevauchent avec la présence d'espèces prioritaires pour la conservation.

Pour surveiller la conformité à la réglementation de la ZPM du chenal Laurentien, le Centre de surveillance des pêches surveille quotidiennement l'activité dans la ZPM à l'aide des données du Système de surveillance des navires et des alertes automatisées générées par les données du Système d'identification automatique (SIA). De plus, la surveillance de la ZPM est effectuée en tant qu'activité concurrente dans le cadre de patrouilles régulières de surveillance maritime et aérienne de la division 3Ps de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

En 2023, il y a eu plus de 170 heures de patrouille de navires et 56 heures de surveillance aérienne de la ZPM. Deux infractions pour pêche non autorisée de poissons de fond à l'aide d'engins fixes et/ou mobiles ont été trouvées et, bien qu'il n'y ait eu aucune condamnation en 2023, ces deux dossiers sont toujours en cours. La division de Conservation et Protection de T.-N.-L. s'inquiète du fait que des navires d'autres provinces étendent leur aire de répartition dans la région et ne semblent pas connaître la ZPM du chenal Laurentien et ses règlements.



Crédit photo : Cygnus



Gestion et gouvernance

La gestion continue de la ZPM du chenal Laurentien, depuis sa désignation en 2019, comprend principalement l'examen et l'évaluation des plans d'activités de recherche scientifique et de surveillance ou d'activités éducatives dans la ZPM. En 2023, trois plans d'activités ont été reçus et approuvés, après qu'on a convenu de conditions et de mesures d'atténuation, mais seuls deux ont été mis en œuvre.

De plus, deux plans d'activités pluriannuels déjà approuvés se sont poursuivis jusqu'en 2023 et les travaux continueront jusqu'en 2027. Toutes ces activités scientifiques ont été menées par le MPO et, dans certains cas, par le MPO avec un partenaire de l'industrie ou du milieu universitaire.

Le premier plan de gestion de la ZPM du chenal Laurentien est en cours de rédaction pour un cycle de gestion de cinq ans et sera un élément de gestion prioritaire pour 2024, avec une réunion inaugurale du Comité consultatif.

Regard sur l'année à venir

En 2024, le principal domaine d'intérêt pour la gestion de la ZPM du chenal Laurentien sera l'achèvement et la publication du premier plan de gestion de la ZPM.

Il y aura également une réunion inaugurale du Comité consultatif de la ZPM du chenal Laurentien. Avant la désignation de la ZPM en 2019, un comité directeur était en place pour orienter le processus d'établissement. Ce comité sera de nouveau chargé de fournir un soutien à la gestion globale de la ZPM à l'avenir, y compris le plan de gestion provisoire.



Crédit photo : Nadine Templeman



Publié par :

Pêches et Océans Canada, Ottawa, Ontario K1A 0E6

Also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2025

N° de cat. Fs1-104F-PDF

ISSN 2818-6923

On doit citer la publication comme suit :

Pêches et Océans Canada. 2025. Rapport annuel du chenal Laurentien Zone de protection marine (ZPM) 2023.

Rapport annuel. Zone de protection marine du chenal Laurentien. 8 p.